

>>> Céréales

Les études de FranceAgriMer

> juillet 2019

Variétés des céréales à paille

Récolte 2019





RÉCOLTE 2019

Variétés de céréales à paille

Pour le blé tendre, les surfaces panifiables progressent et représentent 98 % des emblavements ; Chevignon progresse fortement et prend la tête du classement à 7,3 % de la sole nationale de blé tendre. La diversification variétale se confirme avec toutes les variétés sous la barre des 8 %. En blé dur, on enregistre une forte concentration des variétés, la première d'entre elles (Anvergur) représentant la moitié de la sole, loin devant les autres. Pour les orges, quatre des cinq premières variétés restent inchangées. En triticale, Vuka se maintient en tête du classement. La part des mélanges augmente fortement pour le blé tendre et le triticale. Ce sont les résultats d'une enquête menée auprès de 45 957 producteurs de céréales de mars à juin 2019 avec un taux de réponse de 20,1 %.

Blé tendre : 98 % de blés panifiables

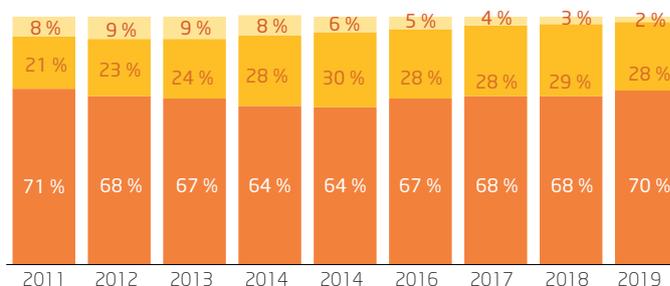
Prédominance des blés panifiables

Les surfaces en blé destinées à la panification sont largement majoritaires, elles progressent légèrement et occupent 98 % de l'emblavement de blé tendre. La part des blés supérieurs (BAF et BPS) progresse à 70 % tandis que celle des blés panifiables courants (BP) diminue à 28 %. La part des blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, représente 2 % des surfaces de blé tendre. Parmi les dix premières variétés cultivées, quatre sont recommandées par la meunerie pour être utilisées pures (VRM) ; six autres variétés sont préconisées en mélange (BPMF).

Forte progression des mélanges

Chevignon progresse fortement et prend la tête du classement (7,3 % de la sole nationale de blé tendre en 2019 contre 1,7 % en 2018). LG Absalon progresse également et atteint la deuxième place du classement à 6,1 % de la sole nationale de blé tendre. Fructidor et Rubisko au coude à coude régressent respectivement à la troisième et la quatrième position. Oregrain se maintient en cinquième position à 3,5 % de l'emblavement de blé tendre. Notons que la proportion des mélanges progresse fortement cette année, atteignant 11,9 % de la sole nationale de blé tendre.

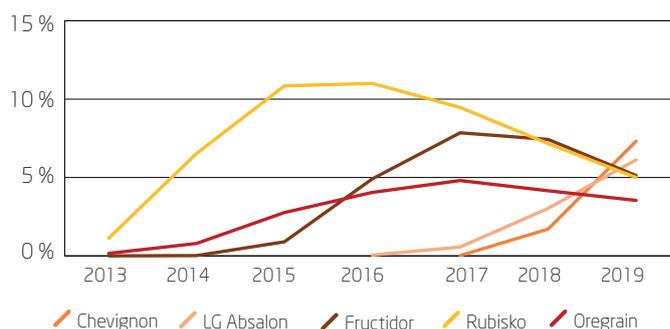
Classification Arvalis des blés tendres
(en pourcentage des surfaces nationales)



■ BAU+BB : Blés pour autres usages + blés biscuitiers
■ BP : Blés panifiables
■ BPS+BAF : Blés panifiables supérieurs + Blés améliorants ou de force

Source : Avis Arvalis / FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Évolution des 5 premières variétés de blé tendre
(en pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Sept des dix premières places du classement sont occupées par des blés panifiables supérieurs (BPS). Cette année, une tendance à la diversification variétale se poursuit : aucune variété ne dépasse 8 % de la sole nationale pour cette espèce. En outre, la part de l'emblavement des dix premiers cultivars diminue à 41 % de la sole nationale.

Les dix premières variétés de blé tendre

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique ARVALIS	Avis de la meunerie*	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées en %
Chevignon	2017	BPS	BPMF	7,3%	7,3%
LG Absalon	2016	BP	VRM	6,1%	13,4%
Fructidor	2014	BPS	VRM	5,1%	18,6%
Rubisko	2012	BP	VRMb	5,0%	23,6%
Oregrain	2012	BPS	VRM	3,5%	27,1%
Boregar	2008	BPS	BPMF	3,0%	30,1%
Syllon	2014	BPS	BPMF	3,0%	33,1%
Rgt Sacramento	2014	BPS	BPMF	2,9%	36,1%
Cellule	2012	BPS	BPMF**	2,7%	38,7%
Nemo	2015	BPS/BP	BPMF	2,4%	41,2%
Autres variétés				58,8%	100,0%

*VRM = variétés recommandées par la meunerie - BPMF = blés pour la meunerie française

** BPMF = ces variétés, en cumul, ne doivent pas dépasser 15% dans les mélanges BPMF panifiables

BP = blés planifiables - BPS = blés planifiables supérieurs - BAF = blés améliorants ou de force

Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Les blés de force sont méridionaux

Les surfaces occupées par des variétés classées comme blés améliorants ou de force représentent presque 5,8 % de l'emblavement de blé tendre. Les semis de blés de force sont plus importants dans les régions méridionales et particulièrement en Occitanie avec 55 % des semis (contre 48 % en 2018) et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 19 % des semis (contre 34 % en 2018). En région Centre, l'emblavement des blés améliorants ou de force diminue à 7 % des semis tandis qu'il augmente à 9 % en région Auvergne-Rhône-Alpes (contre 6 % en 2018).

Les blés pour autres usages (BAU), fourragers (1,4 %) et biscuitiers (0,8 %), diminuent en pourcentage des terres emblavées en blé tendre avec un total de 2,2 %. Traditionnellement, les BAU sont présents en Bretagne, en Normandie et dans le Nord-est de la France où les surfaces en BAU sont plus élevées que dans le reste du pays.

Répartition régionale des blés

(en pourcentage des surfaces régionales)

Régions FranceAgriMer	Classification Arvalis			
	BAF	BPS	BP	BAU
Auvergne - Rhône-Alpes	9%	66%	24%	1%
Bourgogne-Franche-Comté	3%	73%	24%	0%
Bretagne	0%	60%	37%	3%
Centre	7%	75%	18%	0%
Grand Est	1%	64%	30%	5%
Hauts-de-France	0%	59%	37%	3%
Ile de France	5%	70%	24%	2%
Normandie	0%	68%	30%	3%
Nouvelle-Aquitaine	7%	64%	27%	1%
Occitanie	55%	40%	4%	1%
PACA	19%	48%	33%	0%
Pays de la Loire	4%	64%	30%	2%

Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Des blés biscuitiers dans la région Grand-Est

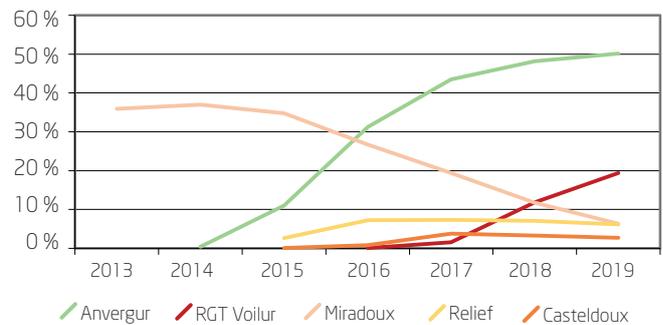
Les variétés cataloguées biscuitières ou à tendance biscuitière occupent environ 0,8 % de la sole nationale de blé tendre, en baisse par rapport à 2018 (1,3 % de la sole nationale) ; elles sont particulièrement présentes dans la région Grand-Est et la région Pays de la Loire (2 % de la surface régionale de blé tendre). Cependant, dans certaines régions, une variété importante (Paledor), classée à tendance biscuitière par l'ANMF, n'a pas toujours un usage biscuitier. Ceci réduit de fait la sole des variétés à destinations biscuitières et rend difficile une évaluation précise des surfaces.

Blé dur : une variété domine sans partage

Anvergur confirme sa progression

La variété Anvergur se maintient en tête de classement et atteint la moitié de la sole nationale de blé dur (50,2 %). RGT Voilur progresse à 19,4 % et atteint la deuxième place du classement. Miradoux et Relief sont au coude à coude avec respectivement 6,3 % et 6,1 % de la sole nationale de blé dur. Enfin, loin derrière, Casteldoux fait son entrée dans le top 5 à la cinquième position avec 2,7 %.

Évolution des 5 premières variétés de blé dur
(en pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Les dix premières variétés de blé dur

Variétés	Année d'inscription	Avis de l'industrie semoulière et pastière	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées en %
Anvergur	2013	VRSP	50,2%	50,2%
RGT Voilur	2016	VRSP	19,4%	69,6%
Miradoux	2007	VRSP	6,3%	75,9%
Relief	2014	VRSP	6,1%	82,0%
Casteldoux	2015	VRSP	2,7%	84,7%
Karur	2002	VRSP	2,7%	87,4%
Claudio	1998	VRSP	2,3%	89,6%
Atoudur	2011		1,0%	90,6%
Sculptur	2008		0,8%	91,4%
Santur	2012		0,6%	92,0%
Autres variétés			8,0%	100,0%

* VRSP = variétés recommandées par les semouliers et pastiers

Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Anvergur et RGT Voilur en tête dans toutes les régions

Anvergur est la première variété cultivée dans toutes les régions importantes du blé dur ; elle vient largement en tête avec plus de 50 % des surfaces de blé dur en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays de la Loire. Elle se situe autour de 45 % en région Centre et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les régions d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Nouvelle-Aquitaine et de Pays de la Loire connaissent une forte concentration des variétés puisque les trois premières d'entre elles font plus de 80 % de la sole de blé dur.

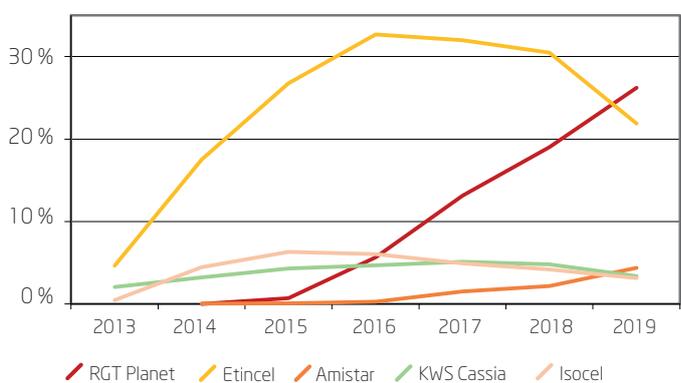
Orges : les escourgeons dominant

RGT Planet prend la tête du classement

RGT Planet prend la tête du classement et couvre 26 % de la sole nationale d'orges. En deuxième position, Etincel regresse à 22 % de la sole nationale d'orges. En troisième position, Amistar fait son entrée dans le top 5 à 4,4 % de l'emblavement d'orges. En quatrième et cinquième position, KWS Cassia et Isocel régressent à respectivement 3,4 % et 3,2 % de la sole nationale d'orges.

La répartition entre les orges de printemps et d'hiver est la suivante : huit variétés sur dix sont des variétés d'hiver et deux variétés sur dix sont de printemps. 11 % sont des orges d'hiver à 2 rangs, 50 % sont des escourgeons, 35 % sont des orges de printemps à 2 rangs et aucune orge de printemps à 6 rangs n'est recensée cette année. À noter que 4 % des orges déclarées par les agriculteurs sont classées en « indéterminé » (pas de variété indiquée ou seulement orge). Cinq variétés sur les dix premières variétés sont de qualité brassicole, référencées comme préférées des malteurs/brasseurs.

Évolution des 5 premières variétés d'orges
(en pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Progression des orges de printemps

Les escourgeons sont toujours majoritaires avec huit variétés dans les dix premières ; ils occupent 50 % des surfaces nationales d'orges contre 54 % en 2018. Les orges de printemps progressent légèrement de 29 % en 2018 à 35 % en 2019.

Les régions productrices majeures (Bourgogne-Franche-Comté, Centre, Hauts-de-France, Normandie et Nouvelle-Aquitaine) privilégient les escourgeons ; mais deux régions importantes pour l'orge, la région Grand-Est et l'Île-de-France, cultivent légèrement plus d'orges de printemps que d'escourgeons.

Les dix premières variétés d'orges

Variétés	Année d'inscription	Type	Avis des malteurs et brasseurs	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées en %
RGT Planet	2014	P 2R	préférée	26,2%	26,2%
Etincel	2012	H 6R	préférée	21,9%	48,1%
Amistar	2013	H 6R		4,4%	52,5%
KWS Cassia	2010	H 2R		3,4%	55,9%
Isocel	2012	H 6R	préférée	3,2%	59,1%
Rafaela	2014	H 6R		2,5%	61,5%
KWS Irina	2013	P 2R	préférée	1,7%	63,3%
Passerel	2011	H 6R	préférée	1,6%	64,9%
Tektoo	2015	H 6R		1,6%	66,5%
Kws Tonic	2013	H 6R		1,5%	68,0%
Autres variétés				32,0%	100,0%

Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Triticale : des zones de culture concentrées

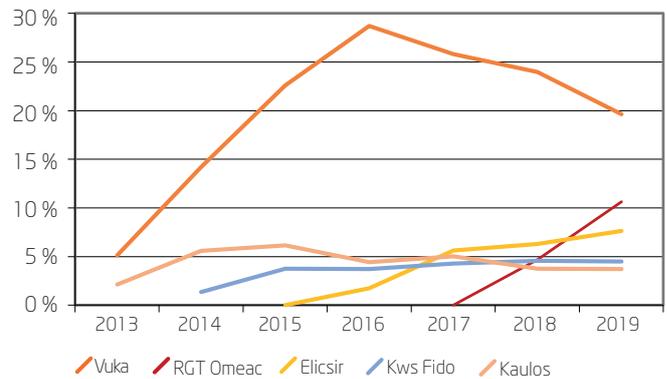
Vuka en tête

Les principales régions de culture du triticale sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays de la Loire et l'Occitanie : ces six régions comptent pour plus de 80 % des surfaces nationales de triticale.

Vuka se maintient en tête du classement mais poursuit sa tendance baissière. En seconde position, la variété RGT Omeac progresse fortement à 10,6 % de la sole nationale de triticale (contre 4,7 % en 2018). Elicsir se maintient en troisième place du classement avec 7,6 % de l'emblavement de triticale. KWS Fido et Kaulos entrent dans le top 5 à respectivement 4,5 % et 3,7 % de la sole nationale de triticale.

Notons que certains agriculteurs enquêtés n'ont pu identifier les variétés cultivées sur les parcelles. De ce fait, 3,8 % de la sole occupée par du triticale n'a pu recevoir d'identification variétale. À ceci s'ajoute une forte progression des variétés en mélange qui représentent 17,7 % (6,4 % de mélanges entre variétés de triticale et 11,2 % de mélanges de triticale avec une autre espèce) de la sole nationale de triticale cette année.

Évolution des 5 premières variétés de triticale
(en pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Les dix premières variétés de triticale

Variétés	Année d'inscription	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées en %
Vuka	2009	19,6%	19,6%
RGT Omeac	2017	10,6%	30,2%
Elicsir	2015	7,6%	37,9%
KWS Fido	2013	4,5%	42,4%
Kaulos	2012	3,7%	46,1%
RGT Eleac	2016	3,2%	49,3%
Kereon	2010	3,1%	52,4%
Triskell	2005	2,5%	54,9%
Rgt Ruminac	2016	2,3%	57,2%
Tribeca	2008	2,0%	59,2%
Autres variétés		40,8%	100,0%

Source : FranceAgriMer / Enquête répartition variétale des céréales

Vuka est la première variété dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Elicsir et RGT Omeac arrivent en tête en Bretagne tandis que RGT Omeac se retrouve majoritairement dans la région Pays de la Loire.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les répartitions variétales sont obtenues à partir de deux enquêtes réalisées par voie postale et par courriel durant les mois de mars à juin 2019. Un questionnaire a été adressé à 45 957 agriculteurs tirés au sort (40 200 par voie postale et 5 757 par courriel), sur la base d'échantillons départementaux aléatoires. Le taux de réponse est de 20,1 %.

Le champ géographique de cette enquête comprend 70 départements. Selon les estimations du SSP, ces départements couvrent 95 % de la sole nationale pour le blé tendre, le blé dur, l'orge et le triticale.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Les calculs des répartitions variétales départementales sont effectués par extrapolation des surfaces après stratification a posteriori des données des individus ayant répondu à l'enquête. Les données départementales, régionales et nationales sont calculées par agrégation, après pondération par les surfaces du SSP (juin 2019). On appelle "répartition nationale", la répartition calculée sur l'ensemble du champ géographique retenu pour cette enquête. Les données collectées auprès des agriculteurs portent sur les surfaces semées en espèce pure et en mélange (avec identification de la céréale en cas de mélanges interespèces). Les surfaces déclarées sont redressées grâce aux données issues des déclarations PAC et de l'enquête Terres Labourables du SSP : dans les deux cas, il s'agit de surfaces par espèce pure. Aussi, convient-il d'utiliser ces données avec précaution, en particulier pour le triticale où la part des mélanges interespèces est de plus en plus importante (données non redressées : part des surfaces de triticale semé en mélange interespèce = 11,2%).

Les listes des variétés recommandées par la meunerie, par les malteurs et les brasseurs et par la semoulerie de France ont été fournies par ces industries pour la récolte 2019. Les chiffres présentés dans cette publication sont issus d'un sondage, et doivent en conséquence être considérés avec toute la prudence requise en la matière.

